

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

CRAC 2003 - PESSAC - ZAC Centre Ville - Approbation - Décision - Autorisation

Monsieur ROUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2003/0048 du 17 janvier 2003, le Conseil de Communauté a approuvé le dossier de création/réalisation de la ZAC « Centre Ville » à Pessac et a confié son aménagement à l'OPAC AQUITANIS par convention publique d'aménagement.

Dans le respect de l'article 17 de ce contrat, AQUITANIS a transmis le premier Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) relatif à 2003, reflétant l'avancement de cette opération.

L'année 2003 s'est tout d'abord caractérisée par la clôture de toutes les études opérationnelles de l'opération. Ainsi, il a été décidé de conduire une étude de programmation sur les espaces publics de la ZAC. De plus, une action de stratégie de communication a été lancée à la demande de la mairie de Pessac. Enfin, l'enquête parcellaire a été finalisée par le géomètre.

D'autre part, du point de vue foncier, l'année 2003 a été marquée par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique obtenu le 15 mars 2003 et qui permet depuis de recourir à l'expropriation, si nécessaire. Les négociations se sont poursuivies, notamment sur les îlots 3 et 6 devenus prioritaires car stratégiques pour l'opération. Toutefois, des expropriations sont à prévoir, ainsi qu'une hausse du coût des acquisitions restant à réaliser.

Les travaux d'aménagement sont reprogrammés et ne devraient pas démarrer avant les années 2006 et 2007 afin notamment de tenir compte d'un soucis de cohérence de l'ensemble des aménagements du Centre Ville de Pessac.

L'année 2003 est donc à cet égard une année charnière, qui laisse le bilan de l'opération inchangé à 14 739 706€ TTC par rapport au bilan initial.

Le montant total des dépenses s'élève pour 2003 à 398 960€ TTC et concerne essentiellement les études, les frais de communications et les frais financiers. Il représente 16,41% du montant des dépenses prévisionnelles du dossier de création/réalisation.

Les recettes sont quand à elles uniquement constituées de la participation à l'équilibre de l'opération versée par notre Etablissement Public, soit un montant de 833 195€ HT qu'il faudra compléter cette année par le différentiel de TVA soit 163 306€, afin d'obtenir son montant total de 996 501€ TTC.

Pour 2004, le montant de participation à l'équilibre sollicitée par AQUITANIS est inchangé par rapport au bilan initial et s'élève à 694 703€ TTC, tout comme son montant global soit 6 977 290€ TTC.

Toutefois, au vu de difficultés prévisibles en terme de trésorerie, AQUITANIS sollicite de la part de la Communauté Urbaine et conformément à l'article 17 de la convention publique d'aménagement, une avance sans intérêt remboursable d'un montant de 250 000€.

C'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, nous vous demandons, si tel est votre avis de bien vouloir :

APPROUVER

Le CRAC 2003 de la ZAC « Centre Ville » à Pessac tel qu'il est synthétisé en annexe.

DECIDER

- ▶ De verser à AQUITANIS la participation à l'équilibre de l'opération au titre de l'année 2004 pour un montant de 694 703€ TTC, ainsi que le différentiel de TVA relatif à la participation à l'équilibre de l'année 2003 d'un montant de 163 306€, et d'imputer ces dépenses au Chapitre 65, Article 6572, Fonction 8241, Programme HB18, CRB D710 de l'exercice budgétaire en cours.
- ▶ D'accorder à AQUITANIS une avance sans intérêt remboursable d'un montant de 250 000€ à imputer au Chapitre 27, Article 27638, Fonction 8241, Programme HB18, CRB D710, à créer au budget de l'exercice en cours.

AUTORISER

Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée relative à l'avance accordée par notre Etablissement Public à AQUITANIS.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2004

M. SERGE LAMAISON

